Communiqué de presse
9 novembre 2026

À quelques jours de l'examen du projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement, l'AOPCIL appelle les députés à donner toute sa place au Carnet d'Information du Logement dans la rénovation du parc existant

Obligatoire depuis janvier 2023, le Carnet d'Information du Logement (CIL) constitue un outil-clé pour accompagner, à la manière d'un carnet de santé, le « bon état » d'une maison ou d'un appartement, tout au long de sa vie. Pourtant, si l'initiative s'est facilement déployée dans la construction neuve, elle peine à s'installer dans l'existant. Or, son développement sur ce segment de la rénovation est essentiel pour que les travaux réalisés contribuent efficacement aux objectifs nationaux de trajectoire carbone. Face à ce constat, l'Association des Opérateurs du CIL – AOPCIL – plaide pour le renforcement de l'accompagnement du dispositif et appelle les députés à inscrire celui-ci dans le projet de loi « Relance pour le Logement », dont l'examen par l'Assemblée nationale est prévu courant novembre.

L'AOPCIL est soutenue dans cette démarche par l'Association Stop Fraudes, l'Alliance HQE-GBC, le Club de l'Amélioration de l'Habitat, l'Union nationale des Associations familiales (Unaf) et AFNOR Certification. Plusieurs députés la soutiennent également : Benoit BLANCHARD, Député du Val d'Oise, Sandrine LE FEUR, Députée du Finistère, Présidente de la commission du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, Delphine LINGEMANN, Députée du Puy-de-Dôme, Laurent MAZAURY, Député des Yvelines, Stéphane TRAVERT, Député de la Manche et Président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale.

La rénovation globale comme idéal, la rénovation par étapes comme réalité

La rénovation globale reste l'horizon idéal de la performance énergétique. Mais dans les faits, son coût la rend difficile à assumer par un ménage en une seule fois. C'est pourquoi la rénovation se fait, le plus souvent, par étapes : on isole les combles une année, on change les fenêtres la suivante, on remplace le chauffage plus tard...

Résultat : de propriétaire en propriétaire, la mémoire des travaux énergétiques réalisés se perd et avec elle, leur efficacité et possiblement, la cohérence et donc la performance des travaux suivants.

C'est dans ce contexte que le Carnet d'Information du Logement (CIL), introduit par la loi ÉLAN de 2018, consolidé par la loi Climat et Résilience d'août 2021 et obligatoire depuis le 1er janvier 2023, s'avère fondamental. Véritable carnet de santé du logement ou équivalent du carnet d'entretien d'un véhicule, il consolide dans la durée les informations essentielles sur le bien : caractéristiques techniques, travaux réalisés, équipements, diagnostics.

En donnant à chaque propriétaire successif une vision claire de son logement, il permet de bâtir un plan de travaux pertinent, transmissible d'un propriétaire à l'autre, et d'inscrire la rénovation par étapes dans une trajectoire cohérente, plutôt que dans une suite d'interventions déconnectées.

Face à cette réalité, le CIL reste encore trop timide dans l'existant

Pourtant, c'est justement sur ce segment de la rénovation que le CIL peine à s'installer : depuis 2023, moins de 11 000 CIL ont été créés dans l'existant, là où, dans le même temps, plus de 200 000 carnets ont été déployés par les constructeurs et promoteurs immobiliers, dans le neuf.

L'AOPCIL plaide donc pour une réelle continuité de l'accompagnement de ce dispositif public, demandant à inscrire son nécessaire renforcement dans le projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement, présenté en juin 2026 par le ministre Vincent Jeanbrun, adopté en première lecture par le Sénat en juillet et examiné par l'Assemblée nationale du 17 au 20 novembre prochain.

« Pour une rénovation réelle et efficace du logement, il faut maintenir un cap cohérent, en phase avec la réalité du marché. Tenons-en compte dans le projet de loi « Relance pour le logement » en y intégrant l'accompagnement et le renforcement des outils qui fonctionnent. » **Bertrand Leclercq – Président de l'AOPCIL.**

L'AOPCIL propose concrètement :

1. D'ancrer le CIL dans l'accompagnement des rénovations, en intégrant systématiquement sa création à la mission de Mon Accompagnateur Rénov' (art. 164 de la loi Climat et Résilience), pour un carnet vivant et réellement mis à jour.
2. De rendre obligatoire le CIL à l'occasion des mutations, moment où se concentre le plus grand volume d'informations sur le bien, afin que sa mémoire voyage avec lui d'un propriétaire à l'autre.
3. De renforcer son caractère numérique, pour améliorer la traçabilité, faciliter la mise à jour par les professionnels et permettre, à terme, un pilotage plus fin de la rénovation du parc à l'échelle nationale.

L'activation de ces trois leviers permettra à la rénovation par étapes, dans laquelle la majorité des Français s'engagent, d'être cohérente dans le temps et donc performante, chantier après chantier, propriétaire après propriétaire, habitant après habitant.

Ils soutiennent la démarche de l'AOPCIL :

Association Stop Fraudes, co-présidée par **Lionel CAUSSE**, Député des Landes et **Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT,** Présidente de **l'Alliance HQE-GBC** et ancienne députée ;
Club de l'Amélioration de l'Habitat, présidé par **Antoine DESBARRIERES,** Directeur de Qualitel, **Marie-Josée BALDUCCHI**, Administratrice en charge du Logement ; **Unaf – Union nationale des Associations familiales - Julien NIZRI,** Directeur Général **d'AFNOR Certification.**

Les députés :
Benoit BLANCHARD, Député du Val d'Oise**, Sandrine LE FEUR**, Députée du Finistère, Présidente de la commission du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, **Delphine LINGEMANN**, Députée du Puy-de-Dôme,
Laurent MAZAURY, Député des Yvelines, **Stéphane TRAVERT**, Député de la Manche et Président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Pour en savoir plus :
www.linkedin.com/company/association-opcil

À propos

L'AOPCIL

Fondée en 2025, l'Association des Opérateurs de Carnet d'Information du Logement (AOPCIL) réunit les opérateurs majeurs et pionniers du Carnet d'Information du Logement : l'Association QUALITEL, Mon Suivi Logement, NRGYS, PMB Software et EXIM. Elle est présidée par Bertrand LECLERCQ, Président de Qualitel Solutions.

Les membres de l'AOPCIL :

QUALITEL Solutions

QUALITEL Solutions est la filiale de l'Association QUALITEL dédiée au développement d'outils et services numériques pour le logement. Les services développés par QUALITEL Solutions s'adressent aux professionnels et aux particuliers. Ils ont pour but de les accompagner dans leur démarche de qualité sur leurs projets de construction, rénovation, entretien ou, tout simplement, bon usage du logement.

Créée en 1974 à l'initiative du Secrétariat d'État au logement afin de promouvoir la qualité de l'habitat, l'Association QUALITEL poursuit depuis sa mission via ses activités d'information à destination du grand public, de certification des logements, de recherche, d'évaluation et d'expertise et de formation professionnelle.

Aujourd'hui acteur majeur au service de la qualité du logement, QUALITEL fédère autour de cet objectif commun les principaux organismes du secteur : organisations professionnelles, associations de consommateurs et pouvoirs publics.

Faire progresser la qualité du logement pour un habitat confortable, sain, sûr et durable, telle est la vocation de QUALITEL.

QUALITEL Solutions a notamment développé CLÉA, le Carnet d'Information du Logement (CIL), déjà adopté par plus de 250 000 logements en France, centralisant toutes les informations essentielles d'un bien et de ses équipements.

Pour en savoir plus : qualitel.org

NRGYS

NRGYS est une entreprise française indépendante spécialisée dans le conseil et l'ingénierie en performance énergétique dont la mission est de démocratiser la performance énergétique dans le secteur immobilier, de la conception des bâtiments jusqu'à leur utilisation quotidienne. Depuis 2005, NRGYS accompagne les professionnels de l'immobilier dans la conception, la gestion et l'optimisation de bâtiments durables, économes en énergie et respectueux de l'environnement.

La recherche et le développement technique, alliés à des outils digitaux performants et évolutifs, permettent à NRGYS de répondre aux attentes de ses clients et d'accompagner les usagers vers une meilleure qualité de vie dans leur environnement.

C'est dans le prolongement de cette vision qu'a été créée en 2014 la solution Vivre Son Habitat, pensée pour répondre aux besoins des professionnels de la construction et de la rénovation ainsi que des particuliers, qu'ils soient propriétaires ou locataires. S'appuyant sur l'expertise des équipes NRGYS, l'outil intègre de nombreuses fonctionnalités conformes aux exigences réglementaires dont le module Mon Carnet d'Information du Logement. Totalement numérique, il centralise en ligne dans un espace totalement sécurisé l'ensemble des informations importantes du logement — dont la performance énergétique du bien — et facilite l'intervention de professionnels en cas de rénovation énergétique.

Pour en savoir plus : vivresonhabitat.fr/

Mon Suivi Logement

Mon Suivi Logement est un CIL mettant l'accent sur la maitrise des factures d'énergie. Il permet notamment de centraliser le suivi de la consommation d'électricité, de gaz et d'eau via une interface unique.
Conformément à la réglementation, l'application regroupe des informations exhaustives sur la performance énergétique du bien : référence des équipements, caractéristiques des matériaux, relevé de consommations, etc. De quoi faciliter des travaux de rénovation par exemple. Les professionnels qui distribuent Mon Suivi Logement disposent d'une interface pour compléter les CIL avant leur remise aux acquéreurs.
Parce que chaque logement est unique, Mon Suivi Logement propose des recommandations personnalisées en fonction des besoins du foyer : valoriser son bien, maitriser ses factures, réduire l'usure des équipements, entre autres. L'application permet également de documenter les moments clés de la vie du logement et de transmettre ces informations de manière simple aux futurs acquéreurs.
Pour en savoir plus : monsuivilogement-pro.fr

PMB Software

Filiale du groupe Impact Développement, PMB Software est une société spécialisée dans la création de logiciels pour les acteurs de la construction (suivi de chantier, prospection de terrain, panneau de chantier, photos horodatées, etc.).
À ce jour, ce sont plus de 2 100 entreprises qui ont opté pour ses services, et plus de 280 000 logements qui sont équipés de leurs applications grand public, comme leur carnet d'information du logement baptisé Be-in-Home.

Basée à Nancy, Lyon et Toulouse, PMB Software développe des solutions sur l'ensemble du territoire grâce à une équipe de 34 collaborateurs et à l'expertise d'Impact Développement, groupement d'entreprises autour du logement reconnu à l'échelle nationale.

Pour en savoir plus : pmb-software.fr/

Groupe EX'IM

Depuis près de 25 ans, le groupe EX'IM s'engage dans la transition énergétique pour adapter les bâtiments (logements, bureaux, équipements publics, etc.) aux enjeux de demain. Pour cela, nos deux réseaux de franchise, EX'IM et DEFIM - qui rassemblent plus de 120 agences - accompagnent les entreprises, les collectivités, et les particuliers, dans leurs besoins en diagnostics et rénovation énergétique partout en France et en Outre-mer. Notre offre est complète, allant du diagnostic avant-vente/location, à l'audit énergétique, en passant par les repérages amiante ou plomb, le conseil et la formation. Notre mission ? Accompagner nos clients pour les éclairer dans leur prise de décisions en leur proposant les bons diagnostics, pour identifier les bons leviers d'amélioration et de rénovation énergétique.

Le groupe a notamment développé MonDomiCIL.fr, une solution 100 % digitalisée et sécurisée pour suivre et gérer simplement l'ensemble des documents et des caractéristiques techniques du logement.

Pour en savoir plus : exim.fr / Mondomicil.fr